

# FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

## I. BILAN

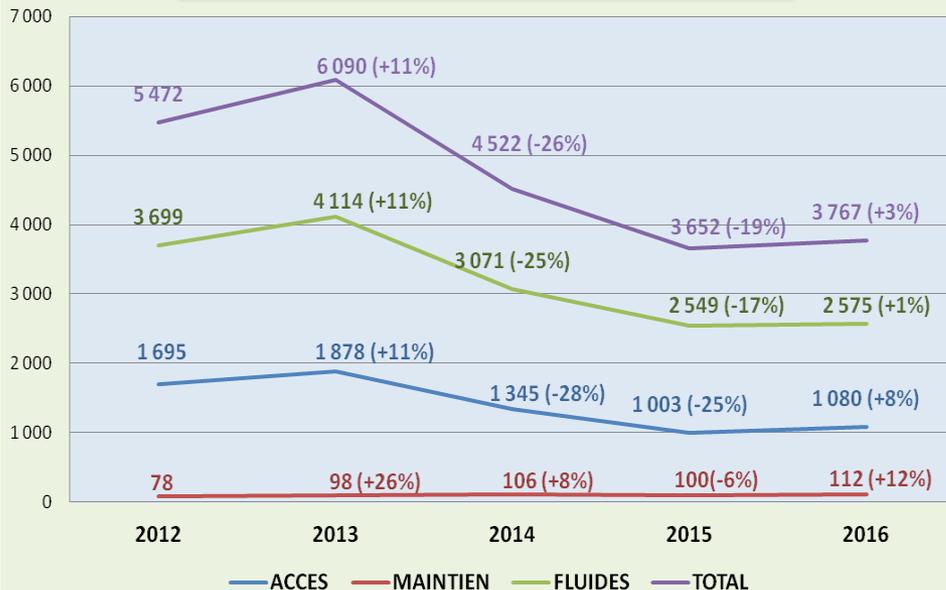
# LES AIDES FINANCIERES

## Evolution du nombre de demandes reçues et d'aides accordées

Les aides financières du FSL concernent:

- **les frais d'accès au logement** : dépôt de garantie, 3 premiers mois de loyers, assurance locative, frais d'agence, frais d'ouverture de compteurs eau et électricité, mobilier de 1<sup>ère</sup> nécessité
- les factures impayées d'eau, d'électricité, de téléphonie fixe (**aides fluides**)
- les dettes de loyer (**aides maintien**)

## Evolution du nombre d'aides FSL accordées



## Evolution des demandes FSL réceptionnées



La période présentée porte sur deux Règlements Intérieurs (RI) distincts. En 2012, suite à un travail partenarial, le RI 2012-2015 a été validé. Il a introduit notamment des délais d'octroi entre les aides.

# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

Colonne1	2013	2014	2015	2016
Nombre de postes ASLL	15,5	15,5	15,5	13
Nombre de ménages suivis	556	725	815	609*
Taux de réalisation mois/mesures	79%	86%	79%	82%

## Problématique des ménages suivis 2016

	Accès	Maintien hors recherche de logement	Maintien avec recherche de logement
Nombre de ménages	248	235	126
Taux	41%	38%	21%

Dans le cadre du maintien, l'ASLL est sollicité trop tardivement dans la procédure contentieuse

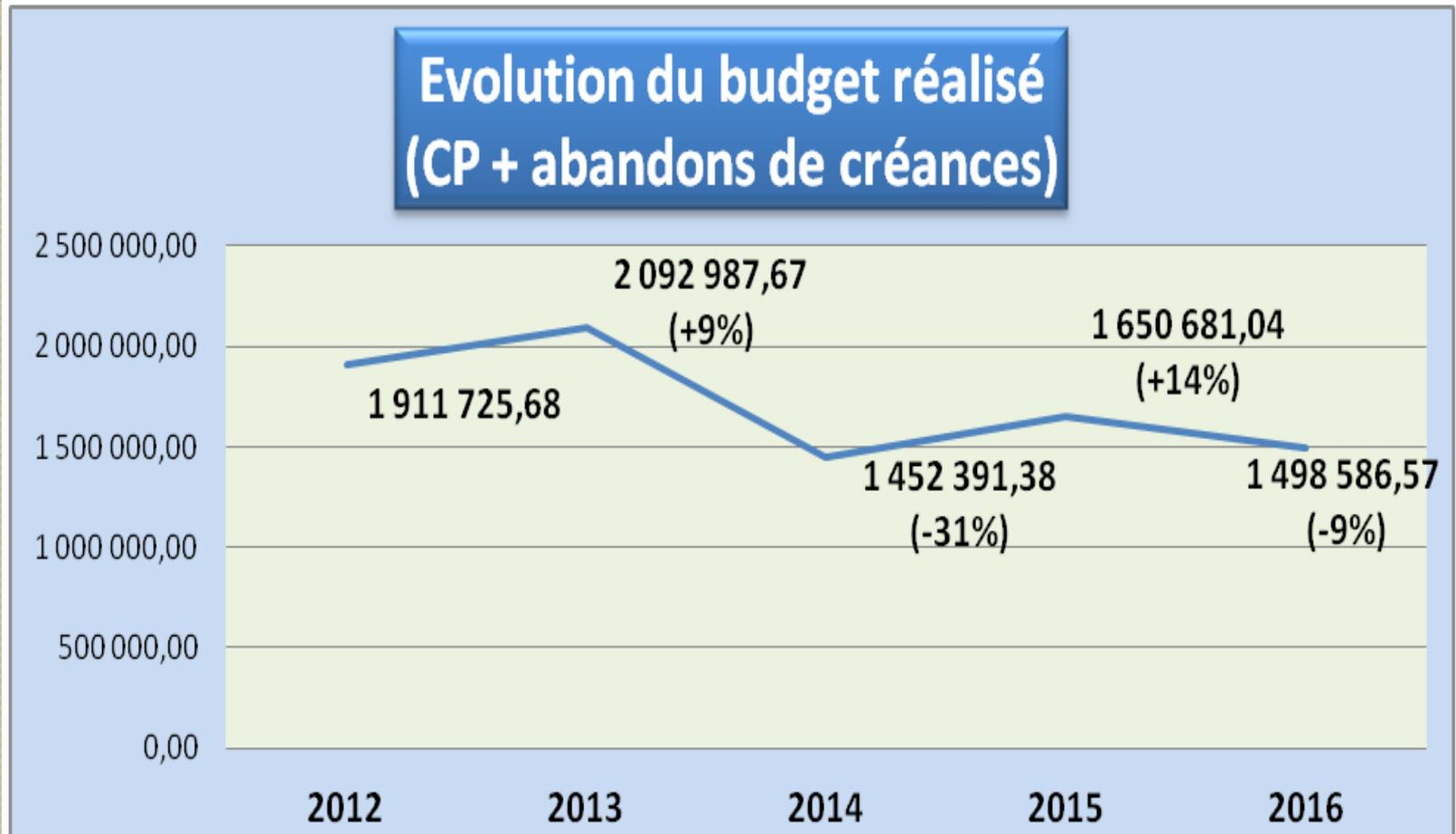
## Atteinte des objectifs 2016

	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint	En cours
Nombre de ménages	148	69	55	244
Taux	29%	12%	11%	48%

\*Les données 2016 porte sur 12,5 postes

## FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

☐ Budget réalisé



# FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

## 2. PERSPECTIVES

# FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

## ❑ **Réécriture du Règlement Intérieur du FSL**

Le nouveau Règlement Intérieur a été validé le 15 mars 2017.

Ce nouveau RI a intégré les objectifs suivants:

- Ouverture de l'accès aux aides
- Simplification de la procédure pour le ménage
- Responsabilisation du ménage
- Prise en compte du public prioritaire défini par le PDALHPD
- Intervention le plus en amont possible

## ❑ **Accompagnement Social Lié au Logement : étude et mise en place d'un système de conventionnement évitant la rupture de contractualisation avec les structures chaque année**

Un convention pluriannuelle a été mise en place avec les structures mettant en œuvre l'ASLL pour la période 2017-2020